

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-047

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Réseau de Chaleur  
Mise à disposition de la  
chaufferie de Villasport

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY  
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS  
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

Vu la délibération n°2017-046 du Conseil de Communauté du 16 février 2017 autorisant le raccordement du complexe aqua-récréatif au réseau de chaleur de la Ville de Saint-Yrieix ;

Considérant que la chaudière de Villasport devient inutile, et qu'il s'avère intéressant de la conserver afin de pallier toute insuffisance de fourniture de chaleur par le réseau de chaleur de Saint-Yrieix ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de la chaufferie de Villasport ci-joint ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la convention de mise à disposition, de la chaufferie de Villasport au profit de la société ENGIE-Cofely.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention.

Le Président



**D. BOISSERIE**

